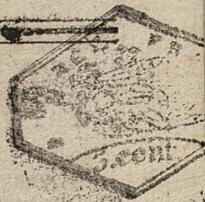


LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 6 Germinal, an VIII.



Coup de vent essuyé par une escadre hollandaise sur les côtes de Norwege. — Ukase de Paul I^{er}, concernant les ouvrages imprimés hors de ses états. — Nouveaux détails sur la victoire remportée par l'armée d'Oriens. — Présentation au premier consul, d'une partie des hussards volontaires. — Contre-ordre donné pour le jugement de quatre chefs de chouans.

DANEMARCK.

De Berghen, (Norwege), le 6 mars (15 ventôse).

L'escadre batave arrivée ici de Surinam, il y a un an, a reçu ordre du directoire batave de se rendre en mer, afin d'aller chercher en Angleterre les prisonniers faits au Holder. Un coup de vent a causé de grands dégâts dans cette escadre; trois vaisseaux viennent de rentrer très-endommagés.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 19 mars (28 ventôse).

Un ukase de Paul I^{er}, rempli d'invectives & de malédictions contre les Français, enjoint à tout homme qui recevrait par la poste, par un courier ou par un voyageur, quelque gazette, ou quelque ouvrage imprimé que ce puisse être, de les porter sur-le-champ au comité de censure pour y être examinés & timbrés, sous peine d'être puni comme rebelle. Les affiches & avis divers sont les seules gazettes permises en Russie.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 21 mars (30 ventôse).

Il a été lu, le 27, à la première chambre du corps représentatif, une requête signée par 8 à 900 personnes demeurant dans la ci-devant Gueldres, à Breda. Elle demandait l'étargissement de toutes les personnes qui ont été arrêtées pour être contrevenues à la loi du 25 août, concernant la descente des anglais. Elles observent que ces individus sont arrêtés pour affaires & opinions politiques, comme van-der-Hoeven & Eyvenbroek, en faveur desquels il a été fait des réclamations. Cependant, après quelques débats, il a été passé à l'ordre du jour. On a remarqué que la plupart des signataires sont attachés à l'ancien régime, & du nombre de ceux qui, depuis 1795, ne se sont jamais mêlés d'affaires politiques.

Le 28, le président de la première, van Haeften a fait une proposition tendante à demander au directoire si la situation intérieure & extérieure de la république permettoit d'élargir les prévenus de transgression à ladite loi du 25 août 1799, & arrêtés à cet effet. Après un appel nominal, la proposition a été rejetée.

Hier, à la séance de la deuxième chambre, Horens a proposé d'envoyer une lettre à la première chambre pour la presser de s'occuper au plutôt du nouveau plan de finances qui doit mettre fin aux levées continuelles & extraordinaires

dont sont accablés les habitans de la république. La chambre a nommé une commission pour examiner cette proposition.

La cherté des vivres cause bien des malheureux. Peut-être faut-il lui attribuer un crime qui fait frémir l'humanité, & qui a été commis dans la nuit du 19 à Renesse, dans l'isle de Walcheren. On a trouvé un paysan; sa femme & leurs trois enfans, dont l'un âgé de 18 ans, l'autre de 15 & un autre de 9 ans, baignés dans leur sang. On avoit enlevé de la maison tout ce qui avoit quelque valeur. La fille, âgée de 15 ans, étoit dans une attitude qui annonçoit qu'on l'avoit déshonorée. Le sang qui couloit dans une gouttière a fait découvrir ce crime. On est à la recherche des auteurs.

On a trouvé hier un cadavre près de la Haye. Il étoit enveloppé dans un manteau, sur un chemin à l'écart.

On n'avoit jamais entendu parler ici de tant de crimes. Le peuple batave est doux par caractère. Le gouvernement prend des mesures pour prévenir de pareils malheurs.

Extrait d'une lettre écrite d'Amsterdam, le 20 mars, transmis par le citoyen Emile Gaudin, tribun. Traduction littérale du grec.

« Les ennemis prétendent que l'armée française en Egypte a capitulé & abandonné cette contrée; nous sommes bien éloignés de le croire, attendu que nous avons reçu de Smyrne des lettres, en date du 1^{er}, qui nous annoncent que les Français ont remporté une grande victoire sur le visir, qui est resté lui-même sur la place avec sept autres pachas & 30 mille tués, en sorte que l'Egypte demeure décidément aux Français (*journal officiel*). »

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Nice, le 24 ventôse.

Le courier de la malle, venant de Paris, a encore été arrêté & dévalisé entre Aix & Saint-Maximin.

Un des plus audacieux chefs de barbets, Jean-Baptiste Ghiojo, dit Batiton, vient d'être livré mort aux troupes républicaines, par trois de ses complices, qui ne pouvant vaincre son opiniâtre résistance, l'avoient tué.

Un autre fameux chef de barbets, François Sperts, surnommé le Préfet, a été tué par la brigade de gendarmes stationnée à Broglio.

Les fêtes décadaires ne sont plus regardées comme d'obligation; les magistrats y sont presque seuls, tandis que les églises sont pleines tous les jours.

Les tribunaux civils & militaires sont dans l'inaction, faute

de moyens pécuniaires. Les prisons sont pleines de malfaiteurs dont plusieurs sont parvenus à s'évader, parce qu'on n'a pas pu réparer les maisons de détention.

De Dijon, le 30 ventôse.

Le commissaire-ordonnateur vient de demander à l'administration centrale six mille quintaux de grains pour les besoins militaires.

On attend à Auxonne le général Gassendy & tout ce qui tient au parc d'artillerie.

L'organisation de la légion italique a laissé sans fonctions près de mille officiers; ce corps n'est gueres que de huit mille hommes, & l'on comptoit des officiers pour vingt mille. Cette légion se rend dans l'Ain. Elle part sur trois colonnes. La première se met demain en marche.

De Paris, le 3 germinal.

On parloit beaucoup, il y a quelques jours, de l'empressement avec lequel les jeunes gens de Paris, & d'anciens militaires, répondoient à l'appel que le premier consul a fait à tous ceux qui, étant en état de se monter, de s'habiller, & de s'équiper à leurs frais, voudroient partager la gloire & les dangers de cette campagne. Mais on ne s'attendoit peut-être pas à voir aussi-tôt une partie de cette troupe déjà organisée sous les yeux de Mathieu Dumas.

Quelques hussards volontaires se trouvoient ce matin à la parade avec ce général. Le premier consul leur a, dit-on, témoigné sa satisfaction. Leur tenue est fort militaire. La simplicité de l'habillement & de l'équipement, tout-à-fait semblable à celui de toutes les autres troupes légères, a démenti les bruits au moins mal-à-propos répandus, sur les prétendues distinctions de ce corps; il ressemble en tout au reste de l'armée. On y trouve réunis les enfans de grands propriétaires, des citoyens déjà couverts d'honorables cicatrices, & des officiers qui, sans égard à leurs grades, servent comme simples hussards, & acquièrent ainsi de nouveaux droits à la reconnaissance publique.

— Le général Mathieu Dumas vient de publier une instruction sur l'inscription, le rassemblement, l'équipement, &c. tant pour les hussards que pour l'infanterie légère, sur la formation provisoire & définitive, la solde & la discipline des volontaires. Elle a le genre de mérite qui convient à ces sortes d'ouvrages, celui de beaucoup de clarté & de précision.

— Il reste encore vacantes au corps législatif, non pas quatre, mais six places : deux par la mort des citoyens Anquetin & Teissier, & quatre autres par la nomination à des préfectures des citoyens Frochet, Montaut-Desilles, Lévêque & d'Alfonse.

— Le procès entre les citoyens Fulchiron & Courtois approche de sa fin. Les citoyens Leroy, Lepidaure, Chauveau-Lagarde & Belard, défenseurs officieux des accusés, ont parlé tour-à-tour avec beaucoup de logique & de talent.

Bequet, défenseur de Courtois, a annoncé qu'il ne répliqueroit pas. La séance est ajournée au 9 pour le jugement définitif.

— Le ministre de l'intérieur vient de mettre à la disposition du préfet de Paris, 50 mille francs pour un mois de secours à accorder aux colons réfugiés. Cette somme sera accordée chaque mois.

— Le citoyen Lancel, ci-devant sous-chef au ministère de l'intérieur, remplace dans les fonctions de chef de la

division du commerce & des manufactures le cit. Dulcis nommé à une préfecture.

— Le citoyen Lasalle, nommé en 1789 premier commandant de Paris pour le siège de la Bastille, vient d'être nommé commandant des vétérans de la 17^e. division.

— Le nouveau tarif de la poste aux lettres est en activité depuis le premier de ce mois; quelques-unes sont diminuées, d'autres augmentées en raison des distances : mais le prix est presque toujours plus fort qu'autrefois en raison du poids, car on les pese toutes, & dès qu'elles excèdent 15 grammes (un gros & demi), la taxe est double.

— Hier, sur les onze heures du soir, une jeune femme s'est précipitée du Pont-Neuf dans la Seine : on a couru en prévenir le corps-de-garde à la Samaritaine. Plus de cent personnes se sont précipitées dans les bateaux. La jeune infortunée a été trouvée presque au même endroit où elle s'étoit précipitée, enfoncée dans une espee de vase fangense, aux pieds de l'arche : elle étoit expirante, toute meurtrie par la chute, mais donnant encore quelques signes d'existence, on l'a portée au corps-de-garde, où elle a bientôt cessé de vivre.

— Laroche-Jaquelin, dit Chaperon, détenu à l'Abbaye comme chef de chouans, a été traduit hier au premier conseil de guerre; mais il a trouvé moyen de s'évader. Le sergent, le caporal & la garde chargée de la personne du détenu, ont été arrêtés & conduits à l'Abbaye.

— Le général Saint-Cry vient de mourir à Paris. L'amiral Massaredo, son beau-frere, & beaucoup de généraux ont accompagné son convoi.

— Barbé-Marbois vient d'écrire aux citoyens de Metz pour leur témoigner sa reconnaissance de l'estime qu'ils lui ont manifestée.

— Les comédiens français, réunis aux artistes de l'Opéra, vont donner six représentations d'*Athalie*, avec les chœurs.

— Le théâtre des Troubadours a été fermé depuis quelques jours. La nouvelle administration fera sous peu son ouverture par plusieurs piéces nouvelles.

— Larive est à Toulouse, où il a dû débiter par le rôle de Vendôme dans *Adélaïde du Guesclin*.

— Le fils cadet de l'ex-princesse Santa-Croce est attaché à l'état-major de la légion italienne formée à Dijon.

— On écrit de Fongeres que le conseil militaire convoqué pour juger les individus dont les noms suivent : la Grenade, Boissy (dit Sans-Soins), Bourel dit César), & Chauvin (dit le Renard), tous quatre ci-devant chouans, a cessé ses fonctions par ordre supérieur, et sursis au jugement de ces rebelles.

— Le général Massena a fait arrêter le commandant de Savonne, celui de Gavi et quelques autres généraux prévenus d'entretenir des correspondances avec les autrichiens.

— La gazette de la cour de Londres, du 24 ventôse, contient l'annonce de neuf banqueroutes.

V A R I É T É S.

On a déjà donné, dans plusieurs journaux, des morceaux de quelques écrivains ennemis de la révolution française. Il n'est peut-être pas inutile de connoître le jugement de ces hommes qui n'ont jamais eu de partialité que contre la France, & qui sont réduits aujourd'hui, pour la plupart,

à confesser l'éloge, ou du moins à changer de ton quand ils blâment, & à ne plus condamner que comme extraordinaire ce que dans le fait ils regardoient comme impossible, & ce qu'ils se désespèrent de voir déjà presque achevé.

Le morceau dont nous parlons est extrait du journal français rédigé à Londres par Montlozier. On y remarque sur-tout une grande ignorance des circonstances locales, une grande confusion des faits, mais principalement, comme on devoit s'y attendre, beaucoup d'amertume contre tout ce qui paroît finir la révolution par le mélange ou l'association des hommes de tous les partis, & contre tout ce qui annonce le retour des anciennes mœurs françaises couvrant & décolorant les principes de la révolution. Voici comment l'auteur s'exprime :

L'Autriche a-t-elle en vue de faire la guerre ou la paix ? Tous les jours, cette question devient plus problématique. La gazette de la cour de Vienne disoit cet hiver que celui qui se fieroit aux belles promesses du premier consul, seroit digne des Petites-Maisons. Près de 80 000 Autrichiens sont réunis sous les drapeaux de M. l'archiduc Charles ; 30 000 hommes de milice dans le Brisgaw, le Tyrol & le Vor-Alberg, sont prêts à s'ébranler au premier signal. Les routes de la Hongrie, de la Bohême, de l'Autriche & de l'Italie, sont couvertes de recrues en marche ; d'autres suivront, dès qu'il le faudra. Ce déploiement de forces n'est point un effort de circonstances ; c'est le résultat des ressources régulières d'une grande monarchie ; à-la-fois ambitieuse & prudente, qui trouva toujours dans la fidélité de ses sujets, & dans la politique de ses conseils, des moyens pour parer aux périls les plus menaçans, des chances pour repousser les bornes de sa nomination.

Sous ces rapports isolés, on pourroit croire la guerre irrévocablement résolue à Vienne ; il en est d'autres qu'il faut considérer.

Ni l'énergie pressante de Paul I^{er}, ni les offres avantageuses de notre cour, n'ont pu attirer l'empereur vers un but commun. *Que la maison d'Autriche s'agrandisse, pourvu que le jacobinisme soit détruit !* Le sens de ces paroles, prononcées au parlement, explique la politique, qui empêche l'union des trois plus grandes puissances de l'Europe de se dissoudre. Le premier objet de chacun des alliés est pour l'autre un objet secondaire. Mais il est plus difficile pour l'Angleterre & la Russie de parvenir à leur but sans l'Autriche, que pour cette dernière de parvenir au sien par elle-même & sans secours. C'est sans doute cette différence de position, qui a rendu les conseils de l'Autriche inaccessibles à l'influence de ses alliés. Elle ne compte que sur sa puissance, ne travaille que pour l'accroître. Les Bourbons ne trouveront point en elle une ennemie ; mais seroit-elle plus généreuse en faveur de ces princes qu'en faveur du roi de Sardaigne ? Ce souverain languit encore à Florence, pendant que ses états sont traités en provinces conquises. Le duc de Modène, le grand-duc de Toscane même, ne sont point rétablis. L'élection du pape éprouve des difficultés & des lenteurs inusitées ; l'Italie paroît être un dépôt destiné à faire les fonds de la paix.

On prétend que des ordres ont été donnés pour l'ouverture de la campagne ; elle auroit pu être commencée avant la pacification de l'Ouest, avant que le premier consul rassemblât ses forces incertaines.

Les proclamations & les actes de Bonaparte prouvent qu'il conserve l'espérance d'une paix continentale ; mais lorsqu'il se vante de tenir le sort de l'Europe entre ses mains, de présenter de l'une la guerre, de l'autre l'olive de la paix, nous reconnoissons le même homme, qui, prêt à quitter l'Egypte, vouloit prescrire des conditions au grand-visir. Aux ouvertures du premier consul, l'Autriche répond peut-être : « Les bases du traité de Campo-Formio, dont vous me proposez le renouvellement, ne peuvent plus me suffire. Ce que vous m'offrez est en ma possession, & je puis le conserver. Livrez-moi telles forteresses, abandonnez-moi telles provinces. Mes peuples sont fidèles ; aucune crainte ne peut m'ébranler. Mes alliés sont puissans, mais aucun engagement ne me lie. Que vos propositions soient conformes à mes prétentions, & je vous écouterai. Pour que je consente à déposer les armes, il faut que je sois dédommagé des sacrifices de sang & d'argent que m'a coûtés une longue guerre, munie de sûretés contre le voisinage d'une république ambitieuse & contre les principes révolutionnaires que vous me dites comprimés. Ces sûretés, je ne puis les trouver que dans des nouvelles acquisitions territoriales. La France en état de guerre morale avec tous ses voisins, doit, pour obtenir une trêve avec leurs armées, abandonner à ces mêmes voisins des masses, capables de faire un contre-poids à sa politique ».

L'Autriche n'attend probablement que la cession des provinces qu'elle convoite, pour signer la paix, ou plutôt un traité ; car, dans la circonstance présente, ces deux choses ne sont pas synonymes. Trouveroit-elle dans une convention de cette nature les sûretés qu'elle desire ? Les regarderoit-elle même comme solides ? L'empereur, après la conclusion du traité de Campo-Formio, évita d'envoyer un ambassadeur à Paris. Il se souvient encore du court ministère de Bernadotte. — Ce ne sont plus des directeurs qui se plaisent à faire contraster la bassesse & l'indécence de leurs agens avec la grandeur des souverains auprès desquels ils résident. A l'impertinence ou à la grossièreté de ses agens, a succédé le ton poli de la faction d'Auteuil, qui étudia chez madame Helvétius l'art d'appliquer les formes de l'ancien régime aux œuvres du nouveau. Les clefs de cette société seront les adeptes de la révolution ; celle-ci reparoîtra toute entière au travers des dorures magnifiques dont on cherchera vainement à recouvrir des instrumens vermoulués. Que s'éguisement un ambassadeur du premier consul prendra-t-il pour rencontrer dans les galeries de Schœnbrunn un grand maréchal de la cour, un cardinal-primat de Hongrie ? Comment pourra-t-il demeurer dans l'esprit de sa république, & respecter les titres, les ordres, les dignités dont il sera environné ? Ne traitera-t-il pas de préjugé la dévotion des peuples, de prétentions ridicules, les droits d'un baron allemand ?

C'est cette diversité de mœurs dont le point de contact est à craindre ; ce n'est point, comme le prétendoit dernièrement M. Tierney, la diversité des mœurs de l'ancienne France avec celles de ses voisins, qui peut leur porter ombrage. Cette diversité n'existe que dans les formes, le principe est semblable ; avec les mesures révolutionnaires, c'est l'opposé ; la différence est plus grande encore dans le principe que dans les formes.

L'Autriche élève ses prétentions en raison des dangers de la paix. Ces périls l'engageront à continuer la guerre, une guerre de prudence et de conservation ; mais rien ne nous permet de croire qu'elle ait changé de vues et qu'elle veuille, en attaquant les Français sur leur sol, courir le risque de ranimer leur énergie.

La conduite de l'empereur & la disjonction des troupes russes d'avec les siennes, doivent confirmer les puissances du nord de l'Allemagne dans leur politique. La seule que permette aux princes du Midi, leur faiblesse est de s'attacher au parti victorieux. Il faut cependant en excepter l'électeur de Bavière, exclu par sa position de la neutralité prussienne, & livré pour ainsi dire à la discrétion de l'Autriche, il craint presque également de déferer aux desirs de cette puissance, ou de lui résister ; on ne pouvoit attendre de sa part une coopération sincère avec l'empereur, qu'autant que la Bavière eût été protégée par la présence des troupes russes. Les papiers français jettent quelques doutes sur le succès de nos négociations à la cour de Munich.

En attendant que la campagne s'ouvre, on continue à se battre dans la rivière du Levant. Les hostilités n'y ont jamais été tout-à-fait interrompues. Le nombre des insurgés de Fontana-Buona s'est accru jusqu'à 5 à 6000 ; aidés d'officiers & de soldats autrichiens, ils ont battu à diverses reprises des corps français assez considérables. Le général Kléau, qui, pendant la campagne dernière & pendant cet hiver, a fait tantôt vers l'embouchure du Pô, tantôt dans les Appennins, une guerre de chicane, dans laquelle il a su habilement secondar le zèle des habitans, passe de l'armée d'Italie à celle de l'Allemagne.

L'archiduc occupe toujours les positions de la Forêt-Noire & les vallées du Brisgaw & du margraviat. Le général Sztternay commande entre le Neckar & le Meis. Une canonnade entendue à Kempton & à Urach, a donné lieu à des mouvemens de la part des troupes autrichiennes, cantonnées dans les environs du lac de Constance. L'alarme avoit été occasionnée par un salut d'artillerie des postes ennemis.

Bonaparte vient d'éprouver une mortification sanglante. De trois candidats offerts pour remplir une vacance dans le sénat, il avoit le droit d'en présenter un. Sa recommandation a effacé aux yeux des sénateurs le mérite du général Darçon, non moins connu par ses talens que par son invariable attachement à la république, & par sa nullité dans les factions qui l'ont divisé. Darçon a été rejeté, ainsi que le médecin Portal. C'est l'ancien constituant Lanjuinais que le sénat a choisi.

Le propre des situations forcées est de ne pouvoir prendre aucun parti convenable. C'est celle de Bonaparte. Nous le voyons, depuis le 13 brumaire, tâtonner entre la modération & la sévérité, rappeler Barrère & Billaud-Varennes, en même tems que Barbé-Marbois & Lafond-Ladebat, recommander aux prêtres de protéger les catholiques, juifs & protestans, faire enfin du conseil d'état la réunion de toutes les nuances. Cette bigarrure du gouvernement se retrouve dans la société. Des fêtes ministérielles sont données pour en peindre toute la discordante harmonie. C'est Talleyrand qui les dirige. Chaque

convive trouve chez lui l'homme de son parti; le grand-seigneur, le prélat, le révolutionnaire ayant parcouru toute l'échelle politique, hors les degrés du royalisme & du jacobinisme pur, également exclus. Telle est la magie des plaisirs pour les Parisiens, que personne n'a fait difficulté d'aller s'amuser à une somptueuse fête chez Talleyrand, le 7 ventôse. On y a vu réunis le chevalier de Coigny, Bernier, Damas, Portalis, MM. de Liancourt, de Ségur, de Crillon, mesdames de Caumont, de Lameth, de Noailles. Comment auroit-on refusé de voir danser un pas russe par Vestris, d'entendre chanter des duos par Carat & mademoiselle Walbonne, lire quatre chants de la *Jérusalem déli-vrée*, par Laharpe? Le premier consul, disent les journaux de Paris, a honoré la fête de sa présence.

T R I B U N A T.

Séance du 5 germinal.

Le citoyen Bailleur, imprimeur-libraire, fait hommage au tribunal, d'un ouvrage ayant pour titre: *Système maritime & politique des Européens dans le dix-huitième siècle, fondé sur leurs traités de paix, de commerce & de navigation*. Cet ouvrage du citoyen Arnould, membre du tribunal, développe pour toutes les puissances maritimes les commencemens, les progrès & les effets de cette suprématie des mers usurpée par l'Angleterre.

Le tribunal ordonne la mention au procès-verbal.

Isnard, au nom d'une commission spéciale, propose au tribunal de voter l'adoption du projet, tendant à apporter quelques modifications au droit d'entretien des grandes routes.

La discussion s'ouvrira demain.

Le tribunal vote l'adoption d'un projet de loi relatif à l'échange d'un étang.

Gillet a la parole pour faire un rapport sur le projet de loi, tendant à ce que l'article 521 du code pénal soit rapporté. Il dit:

Le projet de loi sur la formation de la liste des jurés, qui vous a été présenté en dernier lieu, laisse subsister deux dispositions de la loi du 3 brumaire an 4, qui doivent disparaître dans le nouveau système.

Lorsque la liste du jury spécial étoit formée pour chaque affaire particulière, il étoit rigoureusement possible que la partialité ou la haine présidassent à la formation de cette liste, il étoit donc juste que l'accusé eût le droit, que lui donnoit l'article 521, d'exercer une première récusation sur la liste entière.

D'un autre côté, on étoit à-peu-près sûr de ne porter sur la liste ni parens, ni amis de l'accusé, ni gens suspects d'être ses complices; il n'y avoit donc aucune raison plausible d'accorder à l'accusateur public le droit de récusation sur les jurés spéciaux, & l'article 523 le lui refusoit positivement.

Mais aujourd'hui qu'il y aura une liste générale de désignation des jurés spéciaux, que cette liste sera formée à l'avance comme celle des jurés ordinaires, & qu'elle servira dans toutes les affaires qui seront dans le cas d'être soumises à un jury spécial, l'accusé ne pourra pas supposer qu'elle ait été formée en haine de sa personne; il ne devra donc plus avoir le droit de récuser la liste entière: il faut donc rapporter l'article 521. Au contraire, il pourra se trouver sur la liste générale des jurés spéciaux des hommes dont les liaisons & les rapports avec l'accusé les rendroient justement suspects; il faut donc que le commissaire du

gouvernement, exerçant les fonctions d'accusateur public, ait le droit de récusation sur la liste des jurés spéciaux, comme il l'a sur la liste des jurés ordinaires.

Gillet propose de voter l'adoption du projet; mais il représente qu'il dépend de celui sur la formation de la liste des jurés. Personne n'étant inscrit contre ce dernier, le tribunal va aux voix; & vote l'adoption de l'un & de l'autre.

On procède à un scrutin de ballottage entre les citoyens Goupil-Préfeln & Saget (de Nantes), pour le candidat à présenter au sénat conservateur. Saget (de Nantes) a la majorité absolue; sur 86 suffrages, il en a réuni 46; Goupil-Préfeln en a obtenu 40.

La discussion s'ouvre sur le droit d'entretien des routes. D'après quelques observations de Say & Thibault, elle est encore ajournée à demain.

Caillemer fait un rapport & propose d'approuver le projet de loi relatif aux ponts & canaux à construire par des particuliers.

Le tribunal ordonne l'impression & ajourne la discussion.

Le corps législatif, par un message, annonce que les consuls ont retiré le projet de loi sur l'échange à faire entre l'hospice de Charenton & Charles Lacroix.

C O R P S L É G I S L A T I F.

Séance du 5 germinal.

On procède au troisième tour de scrutin pour l'élection d'un candidat au sénat conservateur. Sur 250 votans, le citoyen Merlin, ex-directeur, réunit 86 suffrages, & le citoyen Vacher, législateur, 144; en conséquence ce dernier est proclamé le candidat que présente le corps législatif au sénat conservateur.

Le corps législatif se forme en comité général pour affaires intérieures.

Bourse du 5 germinal.

Amsterdam.....	Tiers consol.....	22 f. 65 c.
Idem cour....	Bons $\frac{2}{3}$	1 fr. 51 c.
Hambourg....	Bons d'arrérage.....	90 f.
Madrid.....	Bons pour l'an 8....	79 f. 15 c.
Madrid effec.....	Syndicat.....	67 f. 50 c.
Cadix....	Action de 50 fr. de la caisse	des rentiers.....
Gènes effectif....	Or fin.....	102 f. 75 c.
Livourne.....	Ling. d'arg.....	50 f. 17 c.
Bâle.....	Portugaise.....	94 fr.
Lausanne.....	Piastre.....	5 fr. 50 c.
Lyon.....	Quadruple.....	79 fr.
Marseille.....	Ducat d'Hol.....	11 f. 60 c.
Bordeaux....	Guinée.....	25 f. 50 c.
Montpellier....	Souverain.....	54 f.
Rente provis....	Esprit $\frac{3}{4}$, 540 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 22	
	deg. 255 fr. — Rochelle, 22 d. — Cognac, 22 d., 275 fr.	
	— Huile d'olive, 1 f. 40 c. — Café Martinique, 2 f. 75 c.	
	— Café Saint-Domingue, 2 fr. 40 c. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 15 c.	
	— Sucre d'Orléans, 2 fr. 10 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 15 cent. — Coton du Levant, 5 fr. — Coton des	
	Isles, 5 fr. 50 c. à 4 fr. 60 c. — Sel, 4 fr. à 4 fr. 50 c.	